

TOUTE LA VILLE



EN PARLE!

Septembre 2018



Ville de
Rivière-du-Loup



MOT DE LA MAIRESSE

Nous avons passé un été magnifique qui, bientôt, laissera place à l'automne. La saison s'annonce fort chargée, comme en témoigne notre planification des prochains mois qui nous conduira, déjà, à la fin de notre première année du présent mandat. Nous veillerons, d'ici là, à faire les bilans et suivis appropriés, incluant l'énorme travail entourant la présentation du budget qui se fera en décembre.

Pour y arriver, nous aurons complété notre tournée de l'ensemble des services de la Ville, ce qui nous aura permis de nous assurer de la bonne gestion et d'échanger sur la vision du conseil concernant les dépenses publiques. L'exercice est très stimulant et donne confiance en l'avenir.

Je tiens à ce propos à remercier l'équipe de gestion, la commission des finances qui compte sur la présence de notre trésorier M. Moreau, notre directeur général M. Poulin et des élus messieurs Minville, Bastille, Beaulieu et moi-même.

Merci à tous pour votre précieuse collaboration!

Je vous souhaite un bel automne et j'espère que vous profiterez de notre magnifique ville.

Sylvie Vignet

LA SIGNALISATION ET LA VITESSE, SANS DÉTOUR!

Si l'on en croit la légende urbaine, la signalisation, qu'elle soit limite de vitesse, arrêt obligatoire ou autre, se déciderait parfois sur le coin d'une table, au gré du bon vouloir des gens en poste et de leur envie de voir se multiplier (ou pas) les panneaux en ville.

SUITE EN PAGE 2 ET 3



Les arbres
**ALLIÉS
PRÉCIEUX**
PAGE 4



Pour nos famille
et aînés
**À VOS
SONDAGES!**
PAGE 7



UN PARC
**TRÈS
POPULAIRE**
PAGE 8



CONNAÎTRE LE CONSEIL

Gérald Plourde
District de la Pointe

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous mes électeurs du district de la Pointe pour la confiance que vous m'avez renouvelée, en novembre dernier.

Vous le savez, j'ai toujours été impliqué dans la communauté, notamment par le bénévolat auprès des jeunes, par la mise en place du terrain de jeu du Parc Cartier. Ce fut une belle collaboration d'acteurs du milieu, incluant la Ville.

J'ai aussi été président local de la Société Saint-Jean-Baptiste, de la ligue Coop Canadian Tire et membre fondateur de la ligue de balle molle et impliqué aussi auprès des Chevaliers de Colomb de Rivière-du-Loup. J'ajoute que mon intérêt pour le bénévolat se manifeste aussi auprès du hockey mineur et de l'Église de Saint-Patrice.

Mon objectif, sur le plan politique, est de poursuivre le développement de la ville, voir à la qualité de vie de tous, en étant à l'écoute des citoyens et en travaillant en équipe avec notre mairesse et tous les conseillers.

Si l'on en croit la légende urbaine, la signalisation, qu'elle soit limite de vitesse, arrêt obligatoire ou autre, se déciderait parfois sur le coin d'une table, au gré du bon vouloir des gens en poste et de leur envie de voir se multiplier (ou pas) les panneaux en ville. Voilà qui est en fait à des kilomètres de la réalité! Les normes du ministère des Transports viennent en 11 cartables - pas un de moins! - qui occupent tout un pan de la bibliothèque du Service technique et de l'environnement, et l'un d'entre eux porte strictement sur la signalisation.



Les règles du ministère sont spécifiques et les usages sont normés. Selon la loi, il est de la responsabilité des services techniques des villes de s'assurer que ces règles soient respectées. M. Gérald Tremblay, directeur du service, le dit sans détour : « les gens confondent souvent l'usage d'une signalisation avec une autre. On nous demandera ainsi un arrêt supplémentaire pour diminuer la vitesse de la circulation dans un secteur, mais la seule fonction d'un arrêt, c'est de gérer une intersection. Pour aller de l'avant avec un nouvel arrêt, nous devons évaluer sept critères du ministère qui dictent les cas où un arrêt s'impose et gérer la vitesse n'en fait pas partie. L'ajout de celui au coin des rues Témiscouata et Aline à Saint-Ludger est un bon exemple. Avec la densification du quartier résidentiel juste derrière, il était alors à propos de l'ajouter, pour éviter l'accumulation de véhicules en attente. »

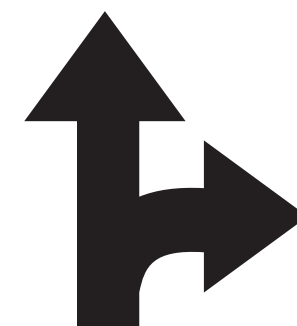
Les problématiques de vitesse sont pour leur part complexes et nécessitent des études de circulation plus en profondeur. Contrairement à ce que plusieurs croient, ce n'est pas la signalisation qui dicte la vitesse. C'est étonnant, on le sait, mais toutes les études, réalisées un peu partout dans le monde, le démontrent. Par exemple, lorsqu'on fait passer la limite de vitesse de 50 à 30 km/h pour tenter d'apaiser la circulation, le réel impact ensuite mesuré est une diminution moyenne très marginale de... 2 km/h! La signalisation doit être adéquate, parce que sinon, elle entraîne de la frustration et les gens ne la respectent pas.

Bref, loin de se régler sur le coin d'une table, ces problématiques doivent être quantifiées par la collecte de données objectives via divers instruments, puis analysées par le service technique, qui propose ensuite des solutions, s'appuyant sur des critères existants. Sous la barre des 14 km/h excédentaires, la littérature recommande généralement de privilégier la voie de la sensibilisation. Au-delà de ce dépassement, seules les interventions physiques sont réputées efficaces.



M. Tremblay souligne : « lorsqu'un aussi grand écart entre la vitesse roulée et affichée peut être constaté, c'est que nécessairement la configuration des lieux ne correspond pas pour l'automobiliste à la vitesse qu'on lui demande de maintenir. S'il y avait des panneaux vous interdisant de rouler plus de 50 km/h sur l'autoroute, le feriez-vous? Bien sûr que non! C'est exactement le même principe en milieu urbain. Si l'environnement dit inconsciemment à l'automobiliste «vas-y, c'est large, il n'y a pas d'obstacles, tu peux rouler», le cerveau va écouter ces indicateurs bien plus que le panneau de signalisation, même en plein quartier résidentiel et bien qu'à tout moment, un enfant puisse surgir à la poursuite d'un ballon. »

« S'il y avait
des panneaux vous
interdisant de rouler
plus de 50 km / h
sur l'autoroute,
le feriez-vous?
Bien sûr que non! »



LA SIGNALISATION ET LA VITESSE, SANS DÉTOUR!

En somme, les interventions physiques vont viser à diminuer le confort de l'automobiliste. « Diminuer le confort de l'automobiliste, c'est une notion qu'on ramène souvent et qui surprend. Ce que ça veut réellement dire, c'est de créer des obstacles, notamment visuels, qui forcent l'automobiliste à demeurer vigilant et qui l'empêche de se sentir tellement en confiance qu'il se retrouvera sans même s'en rendre compte à rouler trop vite. Sur la rue Plourde par exemple, ce confort était très grand, avec la ligne droite de la rue, sa largeur équivalente à celle d'un boulevard et sa grande portée visuelle. »



Ainsi donc, après l'étude des données de circulation, des solutions sont proposées pour réellement endiguer le problème. Celles-ci peuvent être l'ajout d'arbres près de la route ou de stationnements en bordure de la chaussée, pour diminuer la portée visuelle. Il peut également s'agir d'aménagements aux intersections pour réduire la vitesse à laquelle on tourne et protéger le piéton ou encore, lorsque nécessaire, diminuer la largeur de la chaussée, comme sur la rue Plourde.

Tout ce travail ne se fait jamais en solo, puisque toutes ces importantes questions nécessitent la contribution continue du service de l'urbanisme et du service loisirs, culture et communautaire, afin d'avoir une vision globale incluant non seulement le point de vue technique ou celui de l'automobiliste, mais également celui du piéton, du cycliste, des familles, des aînés, bref de tous les citoyens concernés, qu'importe leur âge ou leur situation. Il s'agit, après tout, d'assurer la sécurité tout en améliorant la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité.



Si on est parfois pressé de le voir comme un obstacle, il vaut mieux s’arrêter quelques instants pour réaliser tous les services rendus par l’arbre. Dans les faits, l’arbre est sans doute le meilleur allié des villes et des citoyens.

Il fait partie du paysage, mais l’arbre est bien plus qu’un élément de décoration. Parmi ses vertus, qui se comptent par dizaines, on peut retenir : amélioration de la qualité de l’air, captation du carbone qui contribue à l’effet de serre, protection contre la chaleur, réduction du ruissellement des eaux pluviales et de l’érosion du sol. Et puis, l’arbre ne produit pas que des feuilles, il fait aussi faire du « blé », car il a de nombreux bienfaits économiques : augmentation de la valeur foncière des résidences et commerces, donc augmentation des revenus fonciers, attraction de touristes et nouveaux résidents, augmentation du taux d’occupation des appartements et bureaux et augmentation de la fréquentation des commerces.

Si ce n’était que de cela, on pourrait déjà vénérer l’arbre. Mais, en plus, lorsqu’on le trouve dans un parc ou un espace vert accessible aux citoyens, il a d’importantes vertus sociales : il améliore la santé des populations, réduit le stress, la consommation de médicaments, les problèmes d’obésité et de diabète, en plus de favoriser les interactions sociales, la pratique d’activités et l’accroissement du sentiment d’appartenance à la communauté.

« Avec le réchauffement climatique, les gens le sentent de plus en plus, l’arbre devient un allié précieux pour lutter contre la chaleur, car il contribue à diminuer la température ambiante », explique William Grenier, inspecteur des arbres en milieu urbain.

Extraits du règlement : normes relatives aux arbres

- L’abattage d’arbre dont le diamètre du tronc est égal ou supérieur à 10 cm mesuré à 10 cm au-dessus du niveau du sol nécessite l’obtention d’un permis et doit répondre à certaines conditions, notamment : l’arbre doit être mort ou atteint d’une maladie incurable, il doit être dangereux pour la sécurité des personnes ou être une nuisance pour la croissance et le bien être des arbres voisins.
- Tout terrain construit, dont le recul du bâtiment par rapport à la ligne avant est d’au moins 3 m, doit être garni au minimum d’un arbre en cour avant et ce, pour chaque cour avant longeant chaque emprise de voie publique.



Aussi, avant de couper un arbre, « il est bon de nous inviter à faire une analyse des lieux. Nous sauvons souvent des arbres, ou encore, nous proposons des solutions pour replanter, en maximiser les bienfaits », ajoute l’inspecteur qui précise que l’arbre est même préférable au climatiseur puisque ce dernier consomme beaucoup d’énergie et renvoie, à l’extérieur, de l’air chaud... qui contribue à la chaleur du secteur!

Pour l’urbaniste, l’arbre doit faire partie des meubles, tant il améliore l’aspect esthétique — donc l’attrait d’un secteur — de même que le confort et la qualité de vie des citoyens. C’est pourquoi le citoyen est encouragé, par la réglementation, à remplacer tout arbre coupé et à profiter des conseils pour mettre en valeur sa propriété, son milieu. « La Ville offre, avec toute construction neuve, un arbre à planter en façade de la résidence. C’est une façon de donner du cachet, de permettre le rafraîchissement de la rue et penser un quartier à long terme. On l’installe à l’avant, pour qu’il soit bien à la vue et non pas dissimulé en fond de cour », ajoute Myriam Marquis, urbaniste à la Ville.



Parfois, des critiques ont été formulées à la suite d’une plantation d’arbres. Puis, quelques années plus tard, les opinions changent : « voyant l’allure de l’aménagement et ses bienfaits, les gens apprécient grandement la présence des arbres. Évidemment, l’objectif n’est pas de transformer la ville en forêt ou de multiplier sans fin les parcs et espaces verts. Tout est dans l’équilibre », explique l’urbaniste. On peut ajouter que les aménagements incluant des arbres en bordure créent un effet de corridor dans une rue qui incite l’automobiliste à ralentir. Ainsi, à sa façon, l’arbre améliore même la sécurité routière!

Parmi les mythes qu’il faut cependant abattre sans attendre : les racines ne détruisent pas les fondations. « La racine n’a pas plus de force qu’un cheveu. Elle se moule aux obstacles. Si la fondation est fissurée, la racine pourra occuper l’espace libre. Et si la fissure, avec le gel et dégel, s’agrandit, la racine comblera le vide. Mais, la racine n’a pas ce pouvoir qu’on lui prête », répond, en souriant, William Grenier.

« Auprès de mon arbre, je vivais heureux », chantait Brassens. Et il avait bien raison.

23 NOUVEAUX ICI

FONT ALLER LEUR BAC BRUN POUR UN RETOUR PLUS VERT!



Depuis janvier 2018, ils contribuent à bien alimenter l’usine de biométhanisation!

Depuis 2015 = 1 065,92 tonnes de déchets enfouis en moins provenant de nos entreprises!

Nouveaux ICI

Botanix
Moisan Fleuriste
Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB
Auberge de la Pointe Normandin
Bistro V
Le Vrac
Centre de réadaptation L'Interaction
Résidence Des Bâisseurs
Cafétéria du Pavillon-de-L'Avenir
3 classes de l'école Saint-François-Xavier
Bouffe Animaux
Collège Notre-Dame
Source Ôthentik
Fuxing
Le Sentier Fleuri
Coopérative funéraire des Eaux Vives
Boulangerie Gagne-Pain
Tim Hortons du boulevard de l'Hôtel-de-Ville et du parc Cartier
Casse-Croûte La Licorne
Shell
Comfort Inn
CPE Milou et La Licorne

LES FIDÈLES

Boucherie Bégin
Café du Clocher
Café Van Houtte
Casse-croûte Mini-Putt
Cégep de RDL
CFP Pavillon-de-l'Avenir
Dixie Lee
École secondaire de Rivière-du-Loup
Église La Rivière
Hôtel Levesque
Hôtel Universel
IGA Extra Rivière-du-Loup
Les Pâtes Alpha
Manoir des Pommiers
Marché D'Amours Ltée
Marché Richelieu (Centre-Ville)
Maxi
Poissonnerie Bonne Bouffe
Poissonnerie Cartier
Provigo Viel Mailloux
Quality Inn
Résidence des Bâisseurs
Résidence Château Granville
Résidence Le Saint-Louis
Résidence Reine-Antier
Restaurant le Tournesol
Restaurant Les Jardins de Lotus
Rôtisserie St-Hubert
Snack bar D'Amours
Sœurs de l'Enfant-Jésus
Walmart

Merci!

Merci à tous ceux et celles qui carburent à la collecte!

Acheminer ses matières putrescibles, c’est se préoccuper de sa santé!

Y CONTRIBUEZ-VOUS ?

Faites un p’tit pas VERT un avenir plus sain. Commencez à votre rythme!

Obligation gouvernementale : 2020



EN MÉMOIRE DE GILBERT DUBÉ



Pour tous ceux qui ont commencé à jouer au hockey derrière l'école Roy, Gilbert Dubé est un héros.

Un homme fort qui se levait tôt pour pelleter et se couchait tard pour arroser. Un homme bon qui bravait le froid, un hiver après l'autre, pour divertir les enfants du quartier. De 1979 à 2011, ce préposé a fait bien plus que ce qui était listé dans sa définition de tâches.

Pour rendre hommage à cet ancien employé, décédé en 2014, la Ville a donné son nom à la salle principale du chalet de la patinoire du centre-ville. Le dévoilement de la plaque s'est fait au cours d'une cérémonie officielle, en présence de membres de la famille, d'amis, d'anciens collègues, de jeunes l'ayant autrefois côtoyé, de membres du Comité de toponymie et de ceux leur ayant présenté la demande de dénomination.

AU PANTHÉON!

Le Panthéon des Sports de Rivière-du-Loup compte désormais trois nouveaux membres : Allan Sirois, Audrey Bouchard et Pierre Leclerc (à titre posthume).

Pierre Leclerc (décédé à l'âge de 55 ans) a été entraîneur au hockey, président du Tournoi Pee-Wee Neige et de Hockey Rivière-du-Loup. On lui doit notamment le Bleu et Or (volet compétition du hockey mineur), Les Albatros du Collège Notre-Dame (midget AAA) et le Tournoi midget de Rivière-du-Loup.

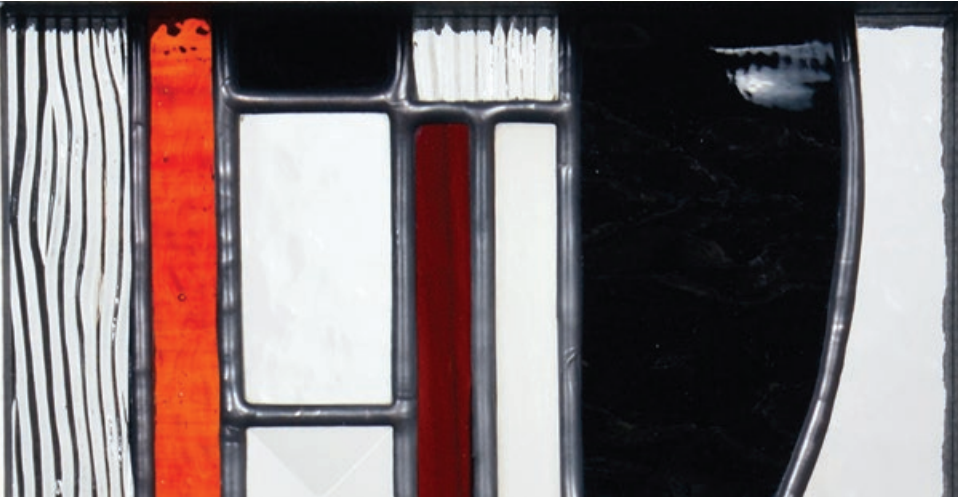
Allan Sirois a joué son hockey mineur à Rivière-du-Loup. Il s'est illustré au hockey junior majeur avec les Saguenéens de Chicoutimi et fut aussi le premier capitaine de l'histoire de l'Océanic de Rimouski. M. Sirois a poursuivi sa carrière aux États-Unis et a été intronisé au Temple de la Renommée de la East Coast Hockey League en 2016.

Audrey Bouchard a été enseignant, entraîneur-chef au football, cofondateur des Guerriers de l'École secondaire de Rivière-du-Loup (Bol d'Or en 2012) et entraîneur de l'équipe de football du Cégep de Rivière-du-Loup. Il a créé, entre 1974 et 1978, un réseau de football scolaire regroupant six écoles du KRTB.

Bravo et merci à ces bâtisseurs et sportifs d'exception!



LE MÉRITE MUNICIPAL FAIT PEAU NEUVE

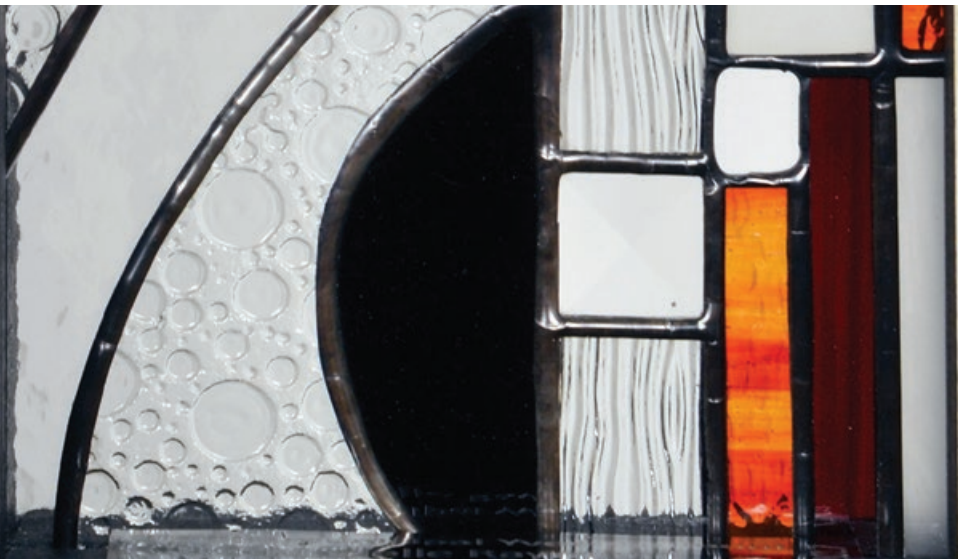


La Ville remettait récemment le Mérite municipal Yves-Godbout à Mme Marielle Raymond. La distinction honorifique est décernée annuellement à des citoyens qui travaillent activement à l'amélioration du mieux-être de la collectivité. Elle met en lumière une vie d'engagement bénévole, de don de soi et d'implication.

La cérémonie de cette année a permis de dévoiler aux invités une nouvelle structure pour accueillir les noms des récipiendaires et un trophée assorti, la plaque originale ayant atteint sa capacité maximale. C'est le projet de l'artiste loupérienne Joane Michaud qui a été retenu, au terme d'un concours auprès d'artistes de la région. Son œuvre de bois et de vitrail est maintenant bien visible au mur de la salle du conseil, contenant le nom de tous ceux qui ont reçu le Mérite.

Mérite municipal Yves-Godbout

1985	Ronald Landry	2002	Jean-Claude Malenfant
1986	Beauvais Bérubé	2003	Béatrice Michaud
1987	Jean-Benoît Thivierge	2004	Ernest Boucher
1988	Léopold Robichaud	2005	Raymond Boucher
1989	Denise L. Michaud	2006	Benoît Guay
1990	Marc Bélanger	2007	Alberte Pettigrew Brouillette
1991	Marcel St-Pierre	2008	Diane Côté et Gilles Pelletier
1992	Jean-Louis Dorval	2009	Michel Daris
1993	Lorraine Boivin	2010	Claude Pelletier
1994	Georgette Saindon	2011	Yves Courbron
1995	Régent Ouellet	2012	Solange Thériault
1996	Jean-Léon Marquis	2013	Guy Paquin
1997	Régis Malenfant	2014	Dany Plourde
1998	Yvon Laneville	2015	Judith Lefrançois
1999	Francine Bouchard	2016	Raymonde Michaud
2000	Hervé « Ti-Père » Hodgson	2017	Marielle Raymond
2001	Suzanne D. Marquis		



Application VilleRDL

À VOS TÉLÉPHONES!

Vous voulez être informés sans attendre de toutes les nouveautés, recevoir les avis, les communiqués, les nouvelles, pour savoir exactement quand des travaux seront effectués, être informés des bris qui surviennent, ou encore nous signaler des problèmes : l'application VilleRDL est à ajouter sans plus attendre à vos appareils!

Pour obtenir l'application, il vous suffit de vous rendre dans le magasin des applications, App Store ou GooglePlay, et d'inscrire villerdl dans le champ de recherche, identifié par une loupe. Cliquez « obtenir », puis complétez les informations de votre compte.

Bonne utilisation!



PROCHAINE POLITIQUE

FAMILLE ET AÎNÉS

À VOUS LA PAROLE!

Complétez le sondage au VilleRDL.ca pour nous faire connaître vos priorités, vos besoins, vos souhaits... pour un milieu de vie à votre image!

La Politique famille et aînés et les plans d'action qui en découlent touchent tous les aspects de la vie quotidienne : santé, environnement, sport, urbanisme, services sociaux, travaux publics, etc.

Influencez directement les actions qui seront privilégiées en complétant le sondage d'ici le 1^{er} novembre 2018.

Information :
Marie-Noëlle Richard
Agente de développement communautaire
marie-noelle.richard@villerdl.ca
418 867-6643

QU'AIMERIEZ-VOUS SAVOIR



Vous voulez soumettre une question? Un sujet? Écrivez-nous à ville@villerdl.ca ou appelez au 418 867-6700.



À VOS SONDAGES

POUR NOS FAMILLES ET NOS AÎNÉS!

La Ville de Rivière-du-Loup s'est dotée d'une Politique de la famille et des aînés afin de s'assurer que chaque projet, chaque politique, chaque service soit pensé de manière à assurer l'accessibilité de tous, quels que soient l'âge ou les capacités des personnes.

Comme toute chose, une politique a aussi besoin d'un rafraîchissement! Aussi, la Ville prépare une mise à jour afin de s'assurer que la nouvelle mouture réponde encore parfaitement aux besoins et aux réalités des citoyens. La mise à jour permettra aussi de vérifier si les objectifs du précédent plan d'action (2015-2017) ont été atteints.

Dans cet esprit, des consultations auront lieu cet automne et vous pouvez y participer. C'est l'occasion idéale de nous donner votre opinion! Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Ville de Rivière-du-Loup au VilleRDL.ca et y compléter le sondage qui s'y trouve. Nous aimerions connaître votre opinion sur différents sujets visant le bien-être des aînés et des familles, et ce, avant le 1^{er} novembre 2018.

Vous voulez en faire plus? Vous aimeriez participer aux *focus groups*? Nous sommes en train d'organiser tout ça pour créer une belle ambiance et alimenter les discussions.

Vous désirez être aux premières loges? Le comité famille-aînés est en période de recrutement.

Ce questionnaire nous permet d'aborder une foule de thèmes :

- Transport ;
- Habitat ;
- Participation sociale ;
- Respect et inclusion sociale ;
- Engagement social et citoyen ;
- Communication et information ;
- Soutien communautaire et services de santé ;
- Espaces extérieurs et bâtiments ;
- Et plus encore!

De toutes ces idées et réflexions découleront un plan d'action sur trois ans et une toute nouvelle Politique de la famille et des aînés.

Pour plus de renseignements :
Marie-Noëlle Richard, 418 867-6643 ou marie-noelle.richard@villerdl.ca



Sur la photo, il a l'air calme, vide, serein. Mais, paradoxalement, le parc des Chutes de Rivière-du-Loup est très achalandé! En 12 mois, en moyenne plus de 120 000 personnes sont entrées au parc des Chutes pour profiter de ce lieu exceptionnel.

Prisé autant par les touristes que par les Louperivois eux-mêmes, le parc est devenu une référence pour les marcheurs, les coureurs et les visiteurs, incluant les habitants de la MRC. Fait intéressant : l'endroit est populaire... en tout temps! Autant la semaine que la fin de semaine, le matin ou le soir, tant été comme hiver, le parc exerce un attrait indéniable!

Depuis juillet 2017, les visiteurs et les citoyens peuvent d'ailleurs utiliser l'application ONDAGO sur leur téléphone mobile pour se retrouver dans les différents sentiers du parc des Chutes. En plus de fournir des données GPS, l'application ONDAGO informe les utilisateurs sur les différents services offerts dans les sentiers. Pour plus d'information ou pour télécharger l'application gratuite : igloocreations.com/fr/home/

Une façon simple d'approviser les sentiers, sans perdre le nord!

À L'AGENDA LOUPERIVOIS

28 au 30 septembre : Journées de la culture

Semaine du 7 octobre : Collecte de rebuts volumineux
Sur réservation avant le 5 octobre, 12 h

21 octobre : Grande marche Pierre Lavoie (5 km)
Départ à 10 h 30 du Parc du Campus-et-de-la-Cité

20 au 27 octobre : Semaine des bibliothèques publiques

3 novembre : Dernière journée d'ouverture régulière de l'écocentre
10 novembre au 15 décembre : ouverture les samedis de 8 h à 14 h

Semaine du 11 novembre : Collecte de feuilles mortes
Les feuilles doivent obligatoirement être dans des sacs en papier et déposées en bordure de terrain le dimanche 11 novembre

Consultez également la programmation des loisirs d'automne-hiver, disponible en ligne!



PRODUCTION

Publié par la Ville de Rivière-du-Loup en septembre 2018
978-2-924095-39-3 (imprimé)
978-2-924095-38-6 (pdf)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

POUR NOUS JOINDRE

Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6700 • ville@villerdl.ca
VilleRDL.ca



Rivière-du-Loup,
leader en développement durable!

Ce bulletin est publié sur du papier Enviro 100,
100% postconsommation